



Enregistrer son bailleur ?

Par **Bouhelier jocelin**, le **02/07/2018 à 18:09**

Bonjour à tous,

Je ne sais pas si je suis dans la bonne section du forum étant donné que je ne saurais moi-même classer ma question, j'en suis désolé !

Je viens vers vous de la part de mon père, 58 ans, pas du tout à l'aise avec le milieu numérique [smile4]

Voilà, je vous expose le problème ;

En 2011 mon père a versé en espèces 1 mois de caution plus le mois de loyer en cours. Suite à cela, son bailleur a récupéré les documents puis lui a redonné quelques jours plus tard. Il les a rangés sans y prêter attention

Quelques années plus tard, toujours en location dans son appartement, il se remet à lire son contrat de bail et il s'aperçoit que la caution qu'il lui a donnée n'apparaissait pas, le premier versement du loyer non plus ainsi que son nom,

Mon père appelle donc son bailleur afin de comprendre pourquoi cela n'était pas notifié sur le contrat mais le propriétaire lui a assuré que sur sa copie du contrat c'était noté, avec le récépissé du versement de la caution.

Mon père soupçonne son bailleur de (pour reprendre ses termes [smile4]) "magouiller" et il souhaite l'enregistrer à son insu lors d'une rencontre afin de prendre ses précautions dans le cas où son propriétaire ne voudrait lui rendre la caution

Après quelques recherches, j'ai pu comprendre qu'utiliser un enregistrement audio et/ou vidéo était déloyal et pouvait se retourner contre nous (?)

Qu'en pensez-vous ?